



Madame, Monsieur,  
Membre du Bureau Syndical

Dossier suivi par Nathalie NIGAIZE – Responsable des assemblées  
Tél. service : 02 31 06 91.73 - [nnigaize@sdec-energie.fr](mailto:nnigaize@sdec-energie.fr)

**Objet : Bureau Syndical du 25 octobre 2019**  
**PJ : Note de présentation**

Madame, Monsieur,

Caen, le 17 octobre 2019

J'ai le plaisir de vous convier à participer à notre prochaine réunion de Bureau Syndical qui aura lieu le :

**Vendredi 25 octobre 2019 à 9H30**  
**au SDEC ÉNERGIE.**

Un déjeuner vous sera ensuite proposé au restaurant La Terrasse du Mémorial.

Vous trouverez ci-joint, la note de présentation se rapportant à cette réunion.

En cas d'indisponibilité, je vous remercie d'en informer les services dans les meilleurs délais (02 31 06 91 73 ou [direction@sdec-energie.fr](mailto:direction@sdec-energie.fr)).

Au plaisir de notre prochaine rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Jacques LELANDAIS



BUREAU SYNDICAL

Vendredi 25 octobre 2019 – 9h30  
SDEC ÉNERGIE

Convocation envoyée et affichée le 17 octobre 2019

## ORDRE DU JOUR

### I. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

1. Approbation du procès-verbal du 13 septembre 2019
2. Compte-rendu des délégations
3. Marchés Publics
4. Transferts de compétences
5. Actualités
6. Échéancier – Fin du 2nd semestre 2019 et principales premières échéances 2020

### II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

#### ADMINISTRATION-FINANCES

7. Tickets restaurants 2020

#### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

8. Aides au développement du réseau électrique

#### SOLIDARITE

9. Aides aux familles pour impayés de gaz propane
10. Soutiens financiers à la rénovation énergétique

#### TRAVAUX

11. Programme d'extension du réseau public d'électricité – 7ème tranche 2019
12. Programme de renforcement du réseau public d'Electricité – 7ème tranche 2019
13. Programme de renforcement du réseau public d'Electricité – 1ère tranche 2020
14. Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage

#### ENERGIE

15. Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical